

Le 08/05/2021 à 21:50, > (par Internet) a écrit :

Envoyé depuis l'application Mail Orange

mail transféré

-----

Le 08/05/2021, à 21:49, Christelle Knockaert a écrit :

## Nuisances des installations photovoltaïques industrielles

Au-delà d'une série de nuisances propres à la mise en œuvre et à l'exploitation d'installation voltaïque industrielle telles qu'entre autres :

- La déforestation,
- L'atteinte à la biodiversité et au biotope,
- La dégradation du paysage et la co-visibilité,
- La réduction des espaces agricoles,
- La limitation à la circulation des promeneurs,
- Le financement, source d'inégalité entre commune et/ou habitants,
- Le modèle économique porté par les opérateurs,
- La production intermittente, variable et saisonnière d'électricité,
- Le cout d'installation et des matières premières liés aux panneaux,
- Les nombreux impacts liés aux travaux de mise en œuvre,
- La gêne visuelle liée aux lignes et installation de transport (pylônes, enfouissement,),
- Le prix de revient de la production électrique photovoltaïque non compétitif en Europe,
- Le bilan négatif des panneaux sur le plan énergétique et carbone,
- L'incompatibilité de l'installation en zones protégées (Montagne, Natura 2000, ZNIEFF,etc...),

...il faut également souligner et préciser quelques nuisances pour la santé des personnes souvent ignorées que nous nous proposons de décrire ci-après :

- Le bruit
- Le champ électromagnétique
- La pollution chimique

## Le bruit

La mesure du bruit émis par les onduleurs, ventilateurs et transformateurs associés à l'installation d'un parc photovoltaïque industriel dépend à la fois de la puissance installée, de la distance à laquelle est faite la mesure, des dispositifs d'isolation sonore mis en place et de l'ambiance silencieuse ou pas de l'environnement.

Le schéma suivant illustre les seuils de bruit. La plupart du temps, les parcs photovoltaïques installées dans des environnements champêtres produisent suivant le type d'onduleur (et éventuellement de transformateur) un bruit à quelques dizaines de mètres de 60 à 70db (**exemple d'un onduleur nouvelle génération Ingeteam Dual Ingecon Sun Power**) constituant ainsi une gêne réelle qui dans un contexte de silence peut à la longue présenter un risque de fatigue pour un voisinage proche.



## Le champ électromagnétique

Les parcs photovoltaïques émettent de champs électromagnétiques nuisibles à la santé si certaines précautions rarement prises ne sont pas appliquées. L'OMS et l'INRS soulèvent de nombreuses conséquences liées à l'exposition au champ électromagnétique (Par exemple stimulation du système nerveux, troubles visuels, effets sensoriels, etc.). Pour réduire significativement l'intensité des champs électromagnétiques il convient, par exemple d'installer un filtre de champ électromagnétique du côté du courant alternatif de l'onduleur en le reliant avec un câble aussi court que possible, de placer le câble alimentant le filtre en courant alternatif, le plus loin possible des câbles reliant les panneaux à l'onduleur. La vigilance

s'impose donc et une communication précise ainsi que des panneaux informant des risques doivent être déployés.

### **La pollution chimique**

Dans certaines installations de puissance significative, on trouve des transformateurs et des postes de livraisons et des disjoncteurs qui pour fonctionner exigent la présence généralement confinée de produits polluant et nocif tel que l'hexafluorure de soufre ou gaz SF<sub>6</sub>. Une information et des précautions précises devront être assurées.